



information

CORONAVIRUS COVID-19

Voilà déjà plus d'un mois que le premier tour des élections municipales est passé.

Pour notre commune la totalité de la liste a été élue à ce premier tour, mais contrairement aux textes réglementaires, le conseil n'est pas installé. Normalement, les nouveaux élus sont convoqués entre le 5ème & 7ème jour suivant leur élection pour désigner l'exécutif (maire & adjoints). Je rappelle que ce premier tour s'est déroulé alors que le coronavirus était en pleine expansion. C'est pourquoi, le chef de l'Etat a décidé de prendre des mesures très draconiennes pour endiguer la pandémie, en décrétant dès le lendemain, le confinement de la population, à compter du mardi 17 mars pour une période de 15 jours renouvelable.

A partir de cette date, toutes les activités non essentielles ont été suspendues, chacun doit rester chez soi. Les déplacements sont interdits sauf pour quelques dérogations prévues et justifiées par une attestation (voir journaux ou téléchargement).

Afin de limiter les lieux de rassemblement à l'échelle communale, des fermetures par arrêts communaux ont été prises dans les lieux publics comme le Parc Demartial, les stades, le city Parc, les toilettes publiques, les jardins familiaux avec des dérogations pour les jardiniers.

Par ailleurs, ceux qui sont obligés de travailler, la priorité est le télétravail. Sinon il faut utiliser des mesures barrières et de distanciation avec des désinfections permanentes et périodiques, ce qui complique très sérieusement les activités qu'elles soient professionnelles, associatives, publiques ...

Ce virus « invisible » bouleverse, complique et nous oblige à revoir, à repenser ou modifier notre comportement, notre vie sociale et professionnelle, notre façon de vivre ensemble dans l'immédiat mais aussi sans doute pour l'avenir.

Par conséquent, au niveau communal pendant la durée du confinement qui a été prolongée jusqu'au 11 mai, notre fonctionnement est quelques peu dégradé en raison de la garde des enfants non scolarisés du personnel, de l'impossibilité du télétravail pour certains, de la prévention et du respect du confinement. Un plan de continuité d'activité communal (PCA) a été activé, dont voici un résumé :

- Suspension de toute l'activité politique non essentielle. Des ordonnances gouvernementales ont été prises pour prolonger le mandat des élus sortants, à priori jusqu'à début juin et pour donner plus de pouvoir à l'exécutif (Maire et Président de l'Agglo) sous forme de délégation automatique. Les réunions ou les rendez-vous sont suspendus ou se font très rares, en visioconférence.

- L'accueil administratif est réduit aux missions prioritaires avec l'état civil, la comptabilité et le service d'aide auprès de la population. L'accueil physique est fermé sauf sur rendez-vous en cas d'urgence. Le personnel travaille par roulement dans le respect des consignes sanitaires.

- L'accueil périscolaire (garderie et restauration) est arrêté comme l'école. A la demande, un service minimum est maintenu pour les enfants du personnel soignant.

- Les services techniques travaillent partiellement, chacun de leur côté, en priorisant les tâches et en respectant notamment les désinfections périodiques de leurs matériels et des ouvertures des bâtiments.

Par ailleurs, afin de passer au mieux ce confinement au niveau local, il a été décidé :

- de créer, sous la houlette de l'adjointe à la vie sociale, une chaîne de solidarité afin de venir en aide ou faciliter le ravitaillement auprès des personnes isolées, âgées ou dans le besoin. N'hésitez pas à contacter la mairie, soit pour un signalement, une demande ou aussi proposer une aide bénévole.

- d'adhérer à l'application mobile « INTRAMUROS ». D'un simple clic sur votre téléphone portable, après avoir téléchargé l'application, vous retrouverez l'essentiel de la vie de la commune c'est-à-dire les actualités, les événements, les services communaux et les associations ainsi que la possibilité d'effectuer des signalements ou des désordres auprès du secrétariat. C'est un complément formidable au site WEB, à la page facebook ou documents papiers.

De plus, les conséquences liées à ce confinement pour les activités, manifestations ou projets en cours sont multiples.

Au niveau municipal, les travaux sont arrêtés notamment l'aménagement de la rue de la forêt et de la place de l'église, les entreprises sont à l'arrêt et devraient reprendre après le confinement mais avec des consignes très strictes sur l'organisation ce qui compliquera l'ouverture.

Pour notre chantier, la date n'est pas encore fixée. Pour les autres sujets, les réunions de travail des commissions avec les élus sont à l'arrêt dans ce contexte de passation qui s'éternise.

Vous trouverez ci-dessous des précisions ou informations complémentaires liés aux activités communales mais aussi associatives ou de services.

Le Maire, Guy SOURISSEAU

ACTUALITÉS MUNICIPALES COVID-19

Les restrictions sur la commune

Considérant la nécessité de ralentir la progression de l'épidémie pour permettre au système de santé et aux soignants de prendre en charge les malades dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire de limiter les déplacements et regroupements des individus. C'est pourquoi, par arrêté municipal, le Maire a interdit l'accès et la circulation sur la commune de Mazières-en-Mauges dans les lieux publics suivants : le Parc Demarrial, les stades de football, les terrains de pétanque, le city-parc.

L'accès aux jardins familiaux n'est autorisé qu'aux locataires et uniquement pour la récolte de légumes et la préparation de leur terrain, sous certaines conditions : le jardinier doit venir seul, il doit être muni de son attestation de sortie, il ne doit y avoir personne dans les parcelles voisines. Les jardiniers dont le numéro de parcelle est pair pourront jardiner les jours pairs et ceux dont le numéro de parcelle est impair pourront jardiner les jours impairs

La commune met tout en oeuvre pour assurer la continuité des missions prioritaires auprès de la population. Dans le cadre des mesures barrières, l'accueil est réduit aux strictes situations d'urgences jusqu'à nouvel ordre. Aucun public n'est accueilli sans rendez-vous, lequel sera accordé au regard de la priorité que comporte la démarche. Ces rendez-vous seront assurés en application des mesures sanitaires barrières. Les tâches les plus urgentes seront accomplies en priorité, dans le cadre du plan de continuité d'activité.

Les annulations et fermetures

L'après-midi jeux prévue le **23 avril** est reportée à une date ultérieure non fixée à ce jour.

La **cérémonie du 8 mai** est annulée.

L'OGEC et l'école ont décidé d'annuler les deux manifestations du **16 mai**, à savoir la **collecte de ferraille** et le **marché de printemps**. Une nouvelle date sera peut être fixée à la rentrée pour la collecte de ferraille.

Le **spectacle Animaversaire** programmé le **16 mai** à Mazières dans le cadre du Festival Colombine est annulé.

La **collecte des conteneurs de textiles** est **arrêté jusqu'à nouvel ordre**. En attendant, il faut garder les sacs à votre domicile.

Les déchetteries de l'Agglomération du Choletais sont fermées. Toutefois, à **partir du 22 avril**, **quatre déchetteries vont rouvrir aux particuliers**: Cholet (Blanchardière et Cormier), Saint-Léger-Sous-Cholet et Vihiers. **Seront acceptés uniquement le tout venant, les déchets verts, les gravats et le carton**. Tout autre déchet sera refusé, vous êtes invités à les stocker chez vous en attendant la fin du confinement.

Un nombre limité de véhicules sera autorisé à accéder en même temps sur les sites.

Les sites seront accessibles pendant les horaires habituels d'ouverture mais resteront exceptionnellement fermés les dimanches et jours fériés durant la crise sanitaire.

Ecole, accueil périscolaire et cantine

Les portes ouvertes du samedi 14 mars n'ont pu avoir lieu en raison du confinement.

Si vous n'avez pas eu la possibilité de venir inscrire votre enfant, contactez au plus vite le directeur Frédéric Lambert. Laissez un message avec vos coordonnées au 02.41.62.35.05 ou mazières.sijoseph@ec49.fr

La remise en route de l'accueil périscolaire et de la cantine se fera en fonction de la réouverture de l'école.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir communiquer à ce sujet. Vous recevrez des informations par mail de la part de l'école. Dès que vous aurez pris connaissance des jours d'école de vos enfants, pensez à les réinscrire à périscolaire et à la cantine sur mon espace famille.

Coronavirus 100 % solidaire

Pour faciliter le ravitaillement des personnes isolées ou en difficulté, une **chaîne de solidarité** existe sur la commune. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous mettra en contact avec des bénévoles. Si vous souhaitez être bénévoles, contactez la mairie.

Le secrétariat est en **contact régulier** avec les personnes isolées.

Pour apporter du soutien aux personnels soignants, la commune a fait un **don de protections** à l'hôpital de Cholet.

Les enfants de l'école ont quant à eux dessiné pour les personnels soignants. Tous vos dessins sont affichés à l'hôpital de Cholet et à la Polyclinique du Parc. Merci les enfants !

Peut-être avez-vous vu aperçu des moulins à vent colorés sur la commune ? Ces moulins sont également un signe de soutien pour toutes les personnes qui travaillent durant cette période difficile. Vos pouvez montrer votre soutien en créant votre moulin à vent !

Le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire a également mis en place une action "**Solidarité Gendarmerie Seniors**" à destinations des seniors, durant la période de confinement. Cette démarche consiste à communiquer, prendre contact par téléphone ou par tout autre moyen avec les aînés les plus isolés.



La commune lance un appel aux couturiers et couturières bénévoles pour la fabrication de masques alternatifs en tissu destinés à l'ensemble des Maziérais, à l'école, aux services publics, aux commerçants de la commune.

Les personnes ayant des compétences en couture peuvent se manifester en écrivant à mairie@mazieres-en-mauges.fr. Le patron AFNOR leur sera envoyé.

Associations

Club des aînés

Jusqu'à plus amples informations, toutes les manifestations prévues ce trimestre sont supprimées (rendez-vous du jeudi, gym, interclubs et repas).

Loisirs créatifs

Tous les cours ont été annulés jusqu'en septembre, ainsi que le repas de convivialité prévu en juin. Le bureau réfléchit à une réunion de toutes les sections en septembre ou octobre.

SPM Football

La saison est terminée.

Ludigym

La saison est terminée.

IntraMuros : retrouvez la commune sur l'application

